

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La question de Cuba pourrait bien être plus grosse qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. L'Espagne obligée d'abandonner l'île, il faudrait trouver une solution outre que la cession aux Etats-Unis. Aussi a-t-on mis en avant un projet qui consisterait à neutraliser Cuba sous le protectorat collectif de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis. Sans doute ce plan ne manque pas d'habileté; mais dans l'application il présente une difficulté sérieuse : l'attitude des Etats-Unis. Cuba serait par neutralisation territoire américain, et les Etats-Unis n'admettront jamais, dans ce cas, l'action légale d'une puissance européenne sur une partie quelconque de ce territoire. — En outre, l'envie que les Etats-Unis ont de posséder Cuba n'est un secret pour personne.

La Faculté de théologie de l'Université de Munich a répondu aux questions du prince Hohenzoln, concernant le concile au point de vue diplomatique et au point de vue des droits de l'Etat et de l'Eglise.

L'avis de la Faculté est tenu provisoirement secret; mais on assure de bonne source, vu les tendances orthodoxes bien connues de cette Faculté, que la réponse en question ne répond pas complètement aux désirs du ministre.

LE SACRÉ-COLLÈGE.

Voici quelques détails donnés par le *Mémorial diplomatique*, qui empruntent un double intérêt à la prochaine réunion du concile :

Les membres du sacré-collège se divisent en deux catégories principales : les cardinaux romains et les cardinaux appartenant aux diverses nations catholiques.

Les premiers sont astreints à la résidence permanente dans la ville éternelle; les seconds ne sont tenus de venir à Rome que pour recevoir le chapeau des mains du pape, et pour participer aux travaux du conclave; mais ils doivent se rendre à l'appel du chef de l'Eglise chaque fois qu'ils sont mandés par lui.

Tandis que pour être promu au cardinalat de la seconde catégorie, il est indispensable que tout candidat ait le rang et le titre d'archevêque ou au moins d'archevêque *in partibus*, les cardinaux romains sont choisis parmi les évêques et les hauts prélats.

C'est pourquoi Mgr Rudigier, évêque de Linz, qui, quoique n'étant qu'évêque, va être créé cardinal dans le prochain consistoire, sera obligé de quitter son diocèse et de fixer sa résidence à Rome, attendu qu'il appartiendra à la catégorie des cardinaux romains.

Dans le même consistoire, Sa Sainteté confèrera également la pourpre à deux autres prélats autrichiens : Mgrs l'archevêque primat de Hongrie et l'archevêque de Salzbourg.

Les journaux de Vienne ont affirmé que la cour d'Autriche avait demandé quatre chapeaux, mais que le pape ne lui a accordé que les deux que nous venons d'indiquer.

Lorsque l'Autriche possédait le royaume lombard-vénitien, la cour de Rome avait consenti à lui accorder la faculté de compter six membres du sacré-collège dans les rangs de

l'épiscopat de l'empire, attendu que le patriarche de Venise et l'archevêque de Milan étaient toujours évêques de la pourpre. Aujourd'hui le saint-siège désire ramener ce chiffre au nombre de chapeaux accordés à la France, à qui, on lesait, est acquis le droit de faire siéger cinq de ses archevêques dans le sein du sacré-collège.

Par suite de la nomination de Mgr Lucien Bonaparte comme cardinal romain, la France et l'Autriche auront un nombre égal de cardinaux, c'est-à-dire chacune quatre archevêques nationaux et un cardinal romain.

Le général Le Bœuf, actuellement ministre de la guerre, ne sera point, dit-on, remplacé à Toulouse. On assure même que la suppression des grands commandements militaires serait, en principe, arrêtée dans la pensée du gouvernement.

Cette mesure, si elle venait à se réaliser, serait considérée comme un corollaire opportun des tendances libérales du pouvoir. Le lecteur se souvient, en effet, des circonstances au milieu desquelles ont été créés les cinq commandements de Paris, Nancy, Lyon, Toulouse et Tours.

Le décret du 27 janvier 1858 avait eu pour objet de faciliter la réunion en groupes importants, dans les mains d'un seul chef, des troupes qui jusqu'alors se trouvaient dispersées et inégalement réparties sur la surface du territoire. Par la création des grands commandements militaires, le gouvernement avait organisé une vigoureuse défense contre l'attaque des factions.

Aujourd'hui qu'une ère nouvelle de liberté et de confiance s'ouvre pour le second Empire, le maintien des grands commandements ne semble plus avoir de raison d'être.

Le non-remplacement du général le Bœuf, à Toulouse, pourrait donc être considéré, sans invraisemblance, comme l'avant-coureur de l'abrogation du décret du 27 janvier 1858.

LE MINISTÈRE DU MARÉCHAL NIEL.

Nous indiquons sommairement, d'après le *Journal de Paris*, les principales mesures prises par le maréchal pendant son passage au ministère de la guerre relativement à l'organisation et à l'administration de l'armée :

25 février 1867. Décret impérial qui supprime les musiques dans les régiments de chasseurs d'Afrique.

27 février. Décision impériale ayant pour but la réorganisation des régiments d'infanterie de ligne.

4 avril. Décision impériale portant suppression des musiques des troupes à cheval.

Id. Décision qui rétablit dans les régiments d'infanterie de ligne les deux compagnies supprimées par le décret du 15 novembre 1865.

13 mai. Décret impérial portant organisation du personnel de l'artillerie.

7 juin. Décision réglant la dénomination des régiments d'artillerie : plus de régiments à pied, 16 régiments montés dont 4 de la garde, 1 régiment de pontonniers, 5 régiments à cheval dont 1 de la garde.

12 juin. Décret portant règlement sur le service des frais de route des militaires isolés.

FEUILLETON.

16

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Après avoir caressé Castor et Pollux, et expliqué à Mlle de Flavigny que s'ils portaient de si beaux noms mythologiques, c'est que lui-même les avait baptisés, M. Mathieu les renvoya garder les moutons. Puis il jeta sur l'herbe son bâton ainsi que deux livres qu'il tenait à la main, et s'assit en face de la jeune fille, qui lui sourit.

— A la bonne heure ? dit-elle gaiement. Voilà qui est aimable, monsieur le sorcier. A présent, causons.

Elle reprit avec un semblant d'effroi :

— Oh ! mais d'abord je vous préviens que je ne désire pas du tout connaître l'avenir. S'il doit être triste, j'aime mieux ne pas m'en affliger d'avance. S'il doit être heureux, au contraire, je préfère en avoir l'agréable surprise au fur et à mesure qu'il se déroulera.

D'ailleurs, je vous en voudrais si vous alliez me prédire que j'épouserai un jour ce vilain marquis d'Aprémont, que vous avez stigmatisé avec tant d'énergie et que je déteste si cordialement.

— Ah ! cet homme est le marquis Gaëtan d'Aprémont ? dit le solitaire de la Gorge-aux-Loups, devenu pensif.

Puis il murmura :

— Alors je me suis trompé. Ce n'est pas celui que je hais, moi ! Mais la ressemblance est étrange.

Mlle de Flavigny n'entendit point cet *aparté*.

— Est-ce que vous ne connaissiez pas le marquis ? demanda-t-elle.

— Non, répondit M. Mathieu. Aujourd'hui j'ai appris à le connaître physiquement et moralement. Je l'ai regardé deux minutes, cela m'a suffi pour le voir jusque dans le fond de l'âme. Cet homme est capable des actions les plus odieuses. C'est un démon.

— Ses maléfices me sont connus, et je serai sur mes gardes désormais.

Il y eut un silence pendant lequel Blanche, qui avait retrouvé la libre allure de ses mouvements, ramassa sur l'herbe les deux livres que le vieillard y avait laissés tomber.

— Vous permettez ? dit-elle.

Et elle les ouvrit l'un après l'autre.

C'étaient les *Mondes*, de Fontenelle, et la *Grandeur des Romains*, de Montesquieu. Elle les feuilleta un instant, en lut quelques lignes, et reprit :

— J'ai entendu parler de ces livres par mon oncle et mon tuteur, le comte de Flavigny. Il paraît les tenir en grande estime. Ce sont, dit-il, des ouvrages savants, mais point ennuyeux. Est-ce votre avis, monsieur ?

— Parfaitement, et c'est pourquoi je les apporte à mon cher élève, le père Bénédicte.

— Ainsi le digne garçon est assez avancé en science et en histoire pour bien comprendre les idées de Fontenelle et de Montesquieu ? C'est vraiment extraordinaire.

— Sans doute. Il est doué d'une merveilleuse facilité pour s'instruire, et il a su promptement mettre à profit les moyens d'étudier qui lui sont venus par hasard. Peut-être se cache-t-il ici-bas beaucoup d'aptitudes intellectuelles que développerait une circonstance heureuse, et qui restent inertes faute d'un moment fortuit qui leur imprime le mouvement.

— Cette pensée me semble juste. Vous avez été pour Bénédicte une occasion favorable, une occasion imprévue sans laquelle il serait aujourd'hui tout aussi ignorant que ceux qui l'entourent... Mais enfin, reprit la jeune fille, à quoi pourra lui servir ce qu'il sait grâce à vous, sinon à lui faire tôt ou tard sentir douloureusement

l'humilité de sa condition ?

— S'il en souffre jamais, répliqua le vieillard, croyez bien qu'il en sortira ; et quoique, dans le temps où nous vivons, il soit bien difficile à un homme, qui n'a que du talent et du cœur, de parvenir aux positions élevées, il saura bien se faire une existence selon son courage et son mérite... A vrai dire, rien n'annonce en lui l'ambition. Il ne cesse pas d'être modeste, il se contente d'apprendre et de savoir. Il aime l'étude sans arrière-pensée et sans calcul.

— Eh bien ! il m'intéresse vivement, ce garçon-là ! s'écria Blanche avec enthousiasme. Il faut que nous l'aïdions à sortir de l'obscurité. Il faut que nous le poussions vers la lumière. Avez-vous quelque influence, vous, monsieur ?

M. Mathieu hochait la tête en souriant.

— Vous oubliez qui je suis, mademoiselle... un solitaire et un sorcier. De nos jours, on ne croit plus guère aux sorciers, et on n'a pas grande considération pour les solitaires.

— Bah ! j'ai du crédit, moi ! Ma famille a des amis en haut lieu. Je mettrai tout en œuvre pour être utile à Bénédicte, et je ferai merveille, je vous en réponds.

— Je le souhaite, et aussi je le crains, car s'il quittait le pays, je le perdrais, et il est ma plus vive amitié en ce monde, le cher enfant !

14 août. Décret portant réorganisation de l'École d'application de l'artillerie et du génie.

1^{er} septembre. Décision impériale portant suppression de l'indemnité représentative de fourrages et réglementation du service des soldats ordonnances attachés aux officiers sans troupes à l'intérieur et en campagne.

9 novembre. Décret impérial réglant le minimum de la taille pour le recrutement des divers corps de l'armée.

11 janvier 1868. Décret impérial portant modification au tarif du 12 juin, relatif aux frais de route des militaires isolés.

22 janvier. Décision impériale qui supprime les compagnies d'élite dans les régiments d'infanterie de ligne.

1^{er} février. Loi sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile.

Id. Décret impérial portant que tout Français âgé de dix sept ans pourra être admis à contracter un engagement volontaire.

26 février. Décision impériale qui rétablit un quatrième emploi d'adjudant dans les régiments d'infanterie de ligne.

18 avril. Décret impérial portant modification à l'ordonnance du 25 décembre 1827 en ce qui concerne la solde d'absence.

29 avril. Décret impérial sur les engagements et rengagements.

3 mai. Décision impériale réglant pour les officiers généraux le droit de porter la plume blanche frisée au chapeau.

18 août. Décision impériale qui apporte des modifications aux tarifs de solde de congé des sous-officiers et soldats des corps de troupes.

4 septembre. Décret impérial portant rectification des tableaux de l'organisation du personnel de l'artillerie.

24 octobre. Décret impérial relatif aux emplois civils à réserver aux militaires rengagés.

26 octobre. Décret impérial relatif au recrutement de la garde impériale.

23 décembre. Nouveau tarif des soldes d'activité et de disponibilité et des indemnités pour frais de représentation (loi de finances du 2 août 1868).

20 janvier 1869. Décret impérial qui réorganise l'escadron des gendarmes d'élite.

23 janvier. Décision relative à l'application du décret du 24 octobre 1868 sur les emplois civils réservés aux militaires rengagés.

28 janvier. Décret impérial qui organise en trois régiments le corps des équipages militaires.

30 juin. Décision qui interdit aux officiers, quand ils commandent des troupes sous les armes ou paraissent devant elles, le port d'autres décorations que les décorations et médailles françaises.

19 juillet. Décret modifiant l'organisation du corps d'état-major.

Le maréchal Niel est le quatrième ministre de la guerre depuis 1851 ; il a eu pour prédé-

cesseurs : le maréchal Saint-Arnaud, de 16 octobre 1851 au 11 mars 1854 ; le maréchal Vailant, du 11 mars 1854 au 5 mai 1859 ; le maréchal Randon, du 5 mai 1859 au 20 février 1867.

Pendant que certains journaux annoncent la rentrée en France de M. Félix Pyat et que d'autres discutent la situation légale de M. Ledru-Rollin, on annonce la réunion d'un congrès républicain à Londres. Cette assemblée d'irréconciliables a été convoquée par Mazzini. Les deux fils de Garibaldi, Menotti et Ricciotti, doivent y assister. Espérons que les discussions seront moins tapageuses qu'au fameux congrès de Genève.

D'après certains renseignements dont nous ne sommes pas à même de garantir l'exactitude, les électeurs des quatre circonscriptions rendues vacantes par les options de M. Bancel, Gambetta, Jules Simon et Ernest Picard, seraient appelés, au mois d'octobre prochain, à élire de nouveaux députés.

— La session des conseils généraux éloigne pour quelques jours de Paris une partie des ministres.

Outre M. de Forcade, dont nous avons déjà annoncé le départ pour Bordeaux, M. Gressier s'est rendu à Amiens, M. Alfred le Roux à Napoléon-Vendée, M. le général le Bœuf à Alençon.

— S. A. I. le prince Napoléon est de retour à Paris.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Lundi a eu lieu l'ouverture de la session du conseil général de Maine-et-Loire. M. le préfet a lu un rapport d'ensemble qui présente sous son véritable jour la situation morale et matérielle de notre beau et riche département. Ce document, rédigé avec une grande clarté, atteste tout à la fois et la sollicitude du premier magistrat placé par la confiance de l'Empereur à la tête de ce département, et celle du conseil général pour les intérêts qui leur ont été confiés. Chaque pouvoir a fait noblement son devoir ; aussi nos affaires départementales sont-elles prospères.

Après cette lecture, M. Louvet, président du conseil général, a pris la parole et prononcé un de ces discours dont l'heureux privilège est de tracer toujours de main de maître les devoirs imposés non-seulement à toutes les assemblées délibérantes, mais encore à tous ceux qui rêvent, comme l'honorable député, une France grande, libre et heureuse sous un pouvoir fort et respecté. Ces conseils, donnés par une haute expérience et un sincère patriotisme, seront

religieusement écoutés de tous. On aime, dans le parti auquel nous avons l'honneur d'appartenir, la voix des maîtres, on la respecte surtout, et nous sommes certains que le langage si digne et si élevé de M. le président du conseil général aura été droit au cœur de ses collègues.

M. Louvet s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs et chers collègues,

Il y a deux mois, un vide douloureux s'est fait dans nos rangs. La mort nous a enlevé notre honorable collègue, M. le marquis de Contades. Vous vous associez, j'en suis certain, aux regrets qui viennent d'être si noblement exprimés par M. le préfet à l'occasion de cette perte. M. le marquis de Contades possédait au plus haut degré nos sympathies, notre estime, notre affection ; la loyauté de son caractère, la sûreté de son jugement, la modération de ses opinions et son exquise bienveillance lui avaient conquis une grande place parmi nous. Que son souvenir vive longtemps dans cette enceinte et qu'il y demeure comme une sorte d'emblème autour duquel viendront s'animer et se fortifier ces doux sentiments d'aménité, de courtoisie et de confiance qui font la base et le charme de nos rapports mutuels !

Que l'honorable successeur de M. de Contades reçoive en même temps ici notre salut de bienvenue. Sur le siège où il vient de s'asseoir il trouvera des traditions dont il sera, nous en avons l'assurance, le digne et fidèle continuateur.

Notre session de cette année, Messieurs, sans être chargée d'affaires, ne sera pas sans importance. Nos chemins vicinaux et nos chemins de fer doivent être toujours l'objet de nos principales préoccupations. Hâtons-nous de placer notre pays d'Anjou dans les meilleures conditions de la viabilité moderne, et ne reculons à cet effet devant aucun sacrifice.

Ne nous laissons pas devancer par les départements voisins dans la voie de ces améliorations : car les courants commerciaux pourront se déplacer au préjudice des retardataires ; et, dans cette matière plus encore qu'en toute autre, il est souvent fort difficile, pour ne pas dire impossible, de regagner le terrain perdu.

Suivons aussi d'un œil vigilant les progrès de notre instruction primaire. L'organisation politique de la France nous commande impérieusement d'accélérer ses progrès le plus possible. Mais faisons toujours marcher de pair l'éducation, surtout l'éducation religieuse, avec l'instruction. Il n'est pas bon d'enseigner à l'homme ses droits si on ne lui enseigne en même temps ses devoirs.

Au 15 août dernier, Messieurs, un grand acte a consacré un grand anniversaire. Le gouvernement impérial a voulu célébrer par une amnistie générale le centenaire de la naissance de Napoléon I^{er}. Le pays a salué par ses accla-

mations unanimes cet exercice de la prérogative souveraine où la confiance dans le droit et dans la force s'affirme sous la plus belle forme qui existe ici-bas, la clémence et la générosité.

L'année prochaine, Messieurs, suivant toute apparence, vous serez investis du droit de nommer votre bureau. Ainsi que je vous l'ai dit plusieurs fois, vos attributions sont destinées à s'accroître de plus en plus. Mais ici encore le devoir se place à côté du droit. Pour les assemblées comme pour les individus, plus la sphère d'action s'agrandit, plus la responsabilité s'élargit et s'élève.

Apportons donc encore, s'il se peut, Messieurs, à l'examen de toutes nos affaires un redoublement de zèle et de sollicitude. Que notre contrôle, en devenant plus attentif et plus ferme que jamais, ait constamment pour but de fortifier l'autorité sous toutes ses formes et à tous ses degrés, et non de la gêner et de l'amoinrir. C'est ainsi que nous montrerons, Messieurs, que la France du dix-neuvième siècle, intimement unie à la dynastie impériale qu'elle a placée à la tête de son gouvernement, est digne par sa sagesse et sa maturité de pratiquer la première condition d'un peuple libre, c'est-à-dire de participer dans une juste mesure à la direction de ses affaires et de ses destinées.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Nous apprenons que la demande de concession du chemin de fer de Poitiers à Saumur a été déposée aux deux préfectures de la Vienne et de Maine-et-Loire, dans le courant de la semaine dernière.

Cette affaire importante est donc sur le point de recevoir une solution, et nous pouvons ajouter sans crainte, une solution favorable, car les conseils généraux ne peuvent manquer d'accueillir avec tout l'intérêt qu'elle mérite une affaire d'une si grande importance pour notre contrée.

Dimanche dernier, le sieur Coulon, Henri, âgé de 25 ans, garçon meunier chez M. Moreau, Emile, au moulin de Rabaté, commune de Montsoreau, a eu l'avant-bras droit broyé dans l'engrenage du moulin. Cet accident est dû à l'imprudence de la victime, qui a voulu nettoyer l'arbre du pignon, le moulin étant en mouvement.

Malgré cette blessure horrible, Coulon a pu arrêter le moulin et s'est rendu chez son maître, l'informer de l'accident.

Le sieur Raitiveau, René, de Douces, âgé de 89 ans, s'est tué accidentellement, lundi dernier, en tombant dans une cave. Le pauvre vieillard, presque aveugle, se promenait au-dessus de la cave et s'est dirigé vers le puisard, par où il a été précipité d'une hauteur de dix mètres.

Un nuage de tristesse assombrit les yeux du vieillard.

— Qu'à cela ne tienne, reprit sympathiquement Mlle de Flavigny. Nous vous trouverons quelque place dans l'endroit où lui-même sera occupé. De la sorte, vous ne vous quitterez pas.

— Je suis trop vieux, mademoiselle, pour me soumettre à une dépendance. Je désire rester dans ma solitude de la Gorge-aux-Loups, où je suis venu pour vivre en paix mes derniers jours, et mourir.

— Vous êtes donc seul, sans famille ? Vous n'avez donc pas une fille, un fils ?

A cette simple question, M. Mathieu tressaillit. Il devint pâle, une larme mouilla son regard.

— J'ai eu une fille, dit-il en roidissant sa voix pour lui donner un peu de fermeté. Elle est morte... morte folle, à seize ans !... Hélas ! c'est mon plus navrant souvenir !

Puis il resta immobile, silencieux, le visage caché dans ses deux mains. Blanche demeura interdite un moment.

— Je regrette, monsieur, d'avoir touché par mégarde à cette douleur de votre passé, dit-elle bientôt d'une voix émue et suppliante. Je vous en demande pardon.

Elle se leva, et, s'approchant du vieillard, elle lui

présenta sa main avec une grâce pleine de contrition.

M. Mathieu redressa la tête, il prit dans ses deux mains celle qui s'offrait à lui, et murmura en soupirant :

— Vous êtes un ange, vous, mademoiselle !

— Oh ! repartit la jeune fille, si je suis un ange, c'est que le bon Dieu a bien de l'indulgence pour tous mes défauts.

Elle achevait à peine, lorsque survint Bénédicte. Il était arrivé trop tard sur la lisière du bois, dans la direction du château. Mais il avait rencontré un piqueur en train de rassembler quelques chiens ; il l'avait chargé de prévenir au plus vite la marquise d'Apremont que Mlle de Flavigny avait fait une chute de cheval et attendait qu'on vint la chercher en voiture à la ferme de la Bénardière.

— J'ai cru devoir donner cette indication, poursuivit le père, parce que je me suis aperçu qu'un orage se forme dans le ciel. Il se peut qu'il éclate bientôt, et il est urgent de vous mettre à l'abri. Pour cela, j'ai compté sur M. Mathieu, que je savais devoir trouver ici. Si vous le permettez, mademoiselle, nous allons faire promptement un lit de branchages, vous y prendrez place, et nous vous transporterons ainsi à la ferme que vous voyez là-bas.

— Je me sens forte maintenant, répondit Blanche.

Je puis marcher jusque-là.

— Alors hâtons-nous, dit le vieillard, qui regardait attentivement les horizons. Dans une demi-heure, au plus tard, il va se déchaîner une tempête.

— Eh bien ! prêtez-moi votre assistance, monsieur le sorcier, et en route pour la Bénardière.

Quelques minutes après, une petite caravane traversait l'herbage sous les rayons empourprés d'un soleil couchant qu'assiégeait un énorme nuage noir. Cette caravane offrait un aspect original. L'élégante Mlle de Flavigny s'avancait en s'appuyant sur le bras du rustique M. Mathieu ; puis venait Bénédicte, le père virgilien, poussant devant lui son grand troupeau, dont les clochettes tintaient mélancoliquement ; à ses côtés se tenaient Castor et Pollux, surveillant avec sévérité l'allure un peu capricieuse des moutons qui se hâtaient vers la bergerie.

Six heures sonnaient au clocher du village voisin.

VI.

Le Bocage, avant la première révolution, était un pays dont les domaines seigneuriaux se divisaient en un grand nombre de petites métairies. On y trouvait peu d'exploitations agricoles d'une certaine importance. La ferme de la Bénardière était une des rares propriétés d'assez vaste étendue dirigées par un seul fermier.

Un aïeul de la marquise d'Apremont avait ainsi aménagé cette terre ; et, quand la marquise avait hérité du chef paternel, elle n'avait rien voulu changer à ce que son ancêtre avait établi, à ce que son père avait respecté.

Depuis trente ans, les Cazeaux étaient les fermiers de la Bénardière. Mais ils avaient pris le fermage à des conditions onéreuses, aussi avaient-ils toujours eu quelque peine à remplir leurs engagements. C'étaient d'ailleurs d'excellentes âmes, bien douces au pauvre monde, ne laissant jamais, sans le secourir, un malheureux s'arrêter au seuil de leur habitation. On sait que Bénédicte avait été ramassé par eux sur un chemin et qu'ils s'étaient imposé le devoir de l'élever. Ils avaient également pris à leur charge un neveu qu'une épidémie avait subitement fait orphelin, et ils se réjouissaient dans leur cœur de compter ainsi trois enfants, car ils avaient une fille, un joli brin de fille de seize ans, rose et mignonne comme une fleur de bruyère, vive et charmante comme une bergeronnette des prés.

A l'heure où Roch Duhoux rencontrait Mlle de Flavigny sur la lisière du bois, le père et la mère Cazeaux, leur fille Justine, qu'on appelait aussi Muguette, et leur neveu Justin surnommé Coquelicot, travaillaient dans la cour de la ferme, une grande cour carrée qu'en-

La mort a été instantanée, par suite de la rupture de la colonne vertébrale.

On assure que les sociétés d'agriculture vont être convoquées en session extraordinaire, dans chaque département, pour statuer sur une décision ministérielle par laquelle sont supprimés tous les concours d'animaux gras, celui de La Villette excepté.

Le crédit, porté au budget du ministère de l'agriculture et du commerce, servant à couvrir les dépenses de ces différents concours, sera employé en subventions aux sociétés qui organiseront des concours d'animaux gras, sous la condition, toutefois, que les programmes des concours seront soumis au contrôle et à l'approbation du ministre de l'agriculture.

Cette subvention ne sera accordée qu'aux associations qui auront réuni les fonds suffisants pour acquitter les deux tiers ou la moitié au moins des dépenses du concours projeté.

La commission d'enquête pour le projet de chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic s'est réunie il y a quelques jours à la préfecture de Nantes. Cette commission s'est prononcée pour le tracé dont voici l'itinéraire :

En partant de Saint-Nazaire, le chemin se dirige vers Saint-André-des-Eaux, où une station sera établie; il s'infléchit ensuite vers la mer, avec station à Portnichet; puis il traverse les dunes d'Escoublac, avec station à la Baule; puis il s'approche de Guérande, avec une station à quelques centaines de mètres de la ville; puis il passe près du Pouliguen, avec gare maritime; puis il traverse Batz, avec station; puis enfin il arrive au Croisic, où l'on se propose de mettre la gare en communication directe avec le port.

L'Union bretonne pense que l'adjudication de cette ligne aura lieu très-prochainement, pour que les travaux puissent être entrepris sans délai, c'est-à-dire bien avant la fin de la présente année.

Le même journal parle aussi d'un projet de chemin de fer de Nantes à Pornic, Paimbœuf et Machecoul, comme ayant de sérieuses chances de réalisation.

Le cours gratuit de solfège dont nous avons déjà parlé, et qui a pour but d'organiser une société chorale, ouvrira samedi prochain à la mairie de Saumur, et se tiendra deux fois par semaine, le mardi et le samedi, de 8 à 10 heures du soir.

Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées de se faire inscrire chez M. Albert, rue du Pavillon, 3.

Nous recommandons à l'attention des viticulteurs intéressés les lignes suivantes, que nous fournit l'Ami du peuple, d'Angers, et qui nous donne un moyen de destruction du puceron qui a récemment porté ses ravages dans les vignobles des Bouches-du-Rhône :

« Aussitôt que l'on a reconnu la présence de ce préjudicieux lépidoptère, on place au pied du cep un vase dans lequel on a versé une cuillerée d'essence d'aspic.

» Pour un vignoble entièrement attaqué, on distance les vases de 10 à 15 mètres. Quelques heures après ce placement, on voit les hordes de ces insectes fuir l'odeur, pour eux insupportable, de cette essence. Périront-ils? Nous l'ignorons; mais il est certain qu'ils ne reparaisent plus dans l'endroit infesté.

» Il y a quelques années, nous avons employé ce procédé pour nous délivrer des charançons, alucites et papillons.

» Deux jours après l'opération, il n'y avait plus un seul de ces coléoptères. »

M. Denis, huissier à Conlie (Sarthe), offre 100 fr. à celui qui pourra trouver le moyen de détruire toutes les fourmis de son jardin, qui n'est pas grand, neuf ares seulement.

PÈLERINAGE DE LA SAINTE CEINTURE AU PUY-NOTRE-DAME.

Tout l'Anjou connaît le Puy-Notre-Dame, et le célèbre pèlerinage qui, chaque année, y attire tant de visiteurs.

Mais, si on connaît la belle église et l'illustre relique, on n'est peut-être pas aussi renseigné sur les origines et l'histoire de la basilique et de la ceinture que l'on y vénère.

C'est donc une bonne fortune pour nous que d'annoncer à nos lecteurs un petit ouvrage qui ne laisse rien à désirer à la piété la plus tendre comme à la curiosité la plus minutieuse, sur un sujet qui intéresse aussi grandement.

Notre compatriote, M. l'abbé Bédouët, qui fait partie aujourd'hui du clergé de Paris, vient de publier, en une centaine de pages, les renseignements les plus détaillés sur le Puy même, sur la sainte ceinture et le culte que les siècles lui ont rendu; sur l'église qui la renferme, et les phases par lesquelles a passé ce précieux, ce magnifique monument d'architecture.

Ce qu'il y a de plus agréable dans cet ouvrage, c'est qu'il prévient vos desirs; il ne laisse pas les questions naître sur vos lèvres; il les précède, il aide, pour ainsi dire, à leur formation, et y satisfait avec un bonheur qu'on nous permettra de trouver rare dans les conditions d'antiquité où se trouvent et les objets et les monuments.

Non pas que certains points ne restent obscurs. C'était inévitable dans un pareil sujet. Mais alors des suppositions toutes naturelles, que l'on s'étonne de n'avoir pas eues soi-même tout d'abord, viennent au secours des renseignements historiques trop peu précis, et nous reconstruisons sans effort l'édifice de cette longue et pieuse tradition.

Il y a plus, nous vivons, pour ainsi dire, avec nos ancêtres dans la foi: nous allons en

pèlerinage avec Louis XI; nous sauvons la sainte ceinture des mains des huguenots, avec le seigneur de Erissac; nous prenons part aux délibérations du chapitre et du conseil de fabrique, sur la demande que nous fait Anne d'Autriche de lui envoyer la relique vénérée; nous l'enchâssons de nos mains dans le magnifique reliquaire envoyé par Louis XIII; nous sacrifions notre trésor pour le salut de la France, pendant les dernières années du règne de Louis XIV, sans accuser ce prince avec trop d'aigreur d'un sacrifice aussi douloureux, imposé par une nécessité bien plus douloureuse encore; nous prenons parti pour le brave curé Roblain contre le chapitre, qui veut lui enlever le droit d'exposer la ceinture à la vénération des fidèles, droit que le chapitre veut s'approprier malgré la longue possession où en est le presbytère. Enfin, le cœur navré, nous assistons aux profanations que subit cette belle église, et nous applaudissons tout bas, pour ne pas trop nous compromettre aux yeux des biens, du saint artifice employé par le brave Guillon, pour sauver la relique des mains des profanes. Puis les beaux jours reparaisent, et le vénérable curé Gallais, débris de l'ancien chapitre, nous rend cette relique bien-aimée, que nous revoyons avec bonheur; et surtout nous revoyons avec plus de bonheur encore nos Angevins réapprendre bien vite le chemin de Notre-Dame-du-Puy.

Je ne parlerai pas des faits historiques particuliers amoncelés sans apparence d'érudition ou d'ennui dans ce petit nombre de pages, non plus que des remarques artistiques qui montrent en leur auteur un amour très-éclairé des arts, et en particulier de l'architecture. Il y associe quelques regrets auxquels nous nous associons nous-même de grand cœur. Il arrive parfois qu'un trop grand zèle, surtout en art, vous fait sacrifier et perdre de fort belles choses pour éviter un manque fort pardonnable d'unité absolue.

Il y ajoute de plus quelques prières, celles que l'on fera le plus ordinairement dans ce beau sanctuaire de Marie, et quelques notes historiques, qui auront pour les gens du pays un intérêt tout particulier. Impossible d'être plus complet et plus bref tout à la fois: et les gens du Puy devront à M. l'abbé Bédouët quelques instants d'un bien grand plaisir.

N'oublions pas, d'ailleurs, de lui associer dans nos remerciements le clergé actuel du Puy, qui met un zèle au-dessus de tout éloge à ramener la confiance des fidèles et à revivifier cet auguste pèlerinage, et en particulier, un des anciens vicaires de cette paroisse bénie, M. Girardière, qui aimait tant cette œuvre, qu'il a mis tous ses soins à recueillir, dans les sources imprimées et manuscrites, et dans les traditions des vieillards du pays même, tant de renseignements précieux.

Ce livre, intéressant à tant de titres, entraîne la conviction, et je ne doute point qu'il ne

contribue grandement à renouveler la foi des chrétiens pieux, à leur montrer que la science et la religion sont faites pour s'aider mutuellement, et je suis certain qu'il amènera plus d'un pèlerin à Notre-Dame-du-Puy.

Abbé SIMON,

professeur à l'Institution St-Joseph.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 24 juillet au 20 août.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare.	»	2	»	»	7	3	7	65	1	10	69	16
2	Tessier.	»	3	»	»	8	»	9	33	»	18	53	»
3	Touche.	»	2	»	1	»	8	1	4	38	»	5	49
4	Girard.	»	»	»	»	2	1	1	7	»	3	11	»
5	Vaillant.	»	»	»	»	2	1	2	»	12	»	21	»
6	Corbineau.	»	2	»	1	»	12	»	8	59	2	11	71
7	Laigle.	»	1	»	»	6	»	6	»	3	20	1	13
8	Prouteau.	»	1	»	»	6	»	9	18	»	15	16	1
9	Chalot.	»	1	»	6	»	3	4	36	»	13	48	1
10	Pallu.	»	»	»	»	7	4	3	43	4	6	57	10
—													
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	15	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	15
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	10
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	8
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	23
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	11

Pour chronique locale: P. GODET

Dernières Nouvelles.

Mardi le Sénat s'est réuni en séance générale, pour recevoir communication du rapport de l'honorable M. Devienne sur le sénatus-consulte.

L'étendue de ce rapport ne nous permet pas de le publier *in extenso*.

Nous en reproduirons les conclusions, ainsi que le texte du projet de sénatus-consulte qui l'accompagne.]

On lit dans le Journal officiel du 25 :

« L'Impératrice et le Prince impérial sont arrivés hier soir à Lyon; la réception a été des plus coriales et des plus sympathiques. »

Le Soir annonce qu'une explosion de feu grisou a eu lieu hier au puits Monterad, près Firminy, dans la Loire; il y a eu 14 morts et 6 blessés.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

touraient de rustiques bâtiments couverts de chaume, et qu'ombrageaient plusieurs quinconces d'ormes et de châtaigniers. Le père Cazeaux rajustait un manche de charrue, la mère Cazeaux s'occupait à traire une belle vache rousse, tandis que Coquelicot, une fourche à la main, chargeait un tombereau de fumier, et que Marguerite filait une quenouille, tout en fredonnant d'une voix cristalline une chansonnette du pays. Un rayon de soleil oblique égayait ce petit tableau qu'édit aimé Claude Lorrain.

Marguerite se tut. Coquelicot, qui semblait marquer la mesure de la chanson, tant il mettait de régularité dans le maniement de la fourche, s'arrêta soudain comme si un ressort venait de se casser en lui. Il regarda la jeune paysanne, qui lui sourit, et il se mit à rougir jusqu'au bout des oreilles, habitude candide dont il n'avait jamais pu se défaire, et qui lui avait valu son sobriquet. Le père Cazeaux, lui aussi, lâcha la besogne. Il se prit à considérer son enfant d'un air attendri.

— C'est gentil ce que tu roucoules là, fillette, dit-il. Continue ou recommence, ça nous fera plaisir: n'est-ce pas, Justin?

Le jeune gars devint pourpre. Son grand œil gris, à fleur de tête, étincela.

— Oh! moi, répondit-il avec explosion, je trouve

que ma cousine vous a une voix... mais une voix! Si j'étais rossignol, je serais jaloux, quoi? Allons, chante, Muguet! chante encore, mignonne! je remplirai plus vite mon tombereau.

— Là! là! cher neveu, dit la mère Cazeaux avec une légère expression de malice, ne te monte pas la tête. Sois plus calme, petit, et surtout ne te mets pas les joues en feu comme ça: tu risques d'incendier la ferme, malheureux!

Pour le coup, Coquelicot devint cramoisi.

— Ce n'est pas ma faute, à moi, si je rougis pour rien, soupira-t-il. Ce n'est pas ma faute, non plus, si c'est mon bonheur d'entendre ma cousine gazouiller. On n'est pas maître de son plaisir, et on aime ce qu'on aime, voilà!

La fermière pressa une dernière fois le pis de la vache, puis redressa sa taille courte et rondelette. Un reflet de bonté animait son visage sillonné de rides que le souci avait creusées plus encore que le temps.

— Bon! dit-elle, ne vas-tu pas te fâcher pour une plaisanterie, mon petit Coquelicot? J'ai voulu rire un brin, et c'est tout. Maintenant roucoule, ma Justine, roucoule tant que tu voudras, puisqu'il faut des chansons à ton père et à ton cousin pour leur donner du cœur au travail.

— Dame! répliqua le fermier avec une bonhomie

mélancolique, la vie n'est pas si gaie tous les jours. Il ne faut point dédaigner ce qui peut, de temps en temps, faire oublier qu'on n'est pas souvent heureux.

— Tu as raison, mon homme. La voix de la jeunesse, quand elle est douce et pure, c'est comme une consolation et un encouragement. Vite ton plus gentil refrain, ma fille! Nous l'écoutons.

Muguet se mit en devoir d'obéir. Son père reprit en mains le manche déjeté de la charrue. Coquelicot enfonça joyeusement sa fourche dans le tas de fumier. La fermière appuya son coude sur le dos de la vache pour se reposer un instant.

Tout-à-coup un étranger se montra à l'entrée de la cour: c'était Roch Duhoux. Le père Cazeaux fut le premier à l'apercevoir.

— Ah! un pauvre! dit-il. Justine, coupe-lui une tranche de pain, un morceau de lard, et ajoute à cela une piécette. Dépêche, enfant; tu chanteras après.

Mais Duhoux ne laissa pas le temps à Muguet d'exécuter l'ordre de son père. D'un geste il la retint.

— Je ne suis pas un mendiant, répliqua-t-il en s'avancant dans la cour. Est-ce qu'on ne me reconnaît pas?

Le fermier l'envisagea une minute, secoua la tête et dit: Non.

— Tiens! il paraît que je suis diablement changé! reprit l'interlocuteur. Après ça, rien d'étonnant. Il y a

plus d'une vingtaine d'années que j'ai quitté le pays. Depuis lors j'ai pas mal roulé ma bosse, à vrai dire, mais plus souvent sur les cailloux et les orties que sur la mousse et le velours, ce qui fait que je suis sans doute un peu détérioré. Baste! on n'a pas toujours vingt ans et on ne garde point toute sa vie les apparences d'un jeune homme, surtout quand on n'a pas eu de chance et qu'on n'a jamais été assez riche pour se conserver dans de la ouate et du coton. Mais qu'importe une mine plus ou moins reconnaissable? Je n'ai en aucun temps passé pour un joli garçon. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je suis Roch Duhoux, pour vous servir. J'ai eu la fantaisie de venir respirer l'air natal, et me voici. Je vous demande de me recevoir et de m'occuper dans votre ferme jusqu'à ce que je trouve à me caser ailleurs, si vous n'avez pas besoin de moi. Soyez tranquille, je ne veux ni vous importuner ni vous être à charge, car je suis un honnête homme, moi, voyez-vous!

Malgré cette protestation, le père Cazeaux était embarrassé. Lui, si cordial, si généreux, il hésitait évidemment à accueillir le nouveau venu, dont l'extérieur, on le sait, n'était guère de nature à inspirer la confiance et l'intérêt.

(La suite au prochain numéro.)

ADJUDICATION

Du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur, pour cinq années qui commenceront le 1^{er} janvier 1870.

Le LUNDI 30 AOUT 1869, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur.

La mise à prix est fixée à 13,750 francs. Les enchères ne seront pas inférieures à 50 francs.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des enchères que sur la présentation d'un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le Maire de sa commune.

Le cahier des charges sera communiqué au secrétariat de la Mairie de Saumur, à toutes personnes qui désireront en prendre connais-

sance, tous les jours, de 11 heures à 3 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 août 1869.

Le Conseiller municipal, délégué, faisant fonctions de Maire, LECOY.

SOMMAIRE DU TEXTE ET DES GRAVURES CONTENUS dans le numéro de l'ILLUSTRATION de cette semaine (21 août 1869).

Texte : L'amnistie. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La fête du 15 août. — Bal donné à bord du Magenta. — Les Théâtres. — Voyages excentriques : Un drame au fond de l'Océan, par M. Richard Cortambert (suite). — L'isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (suite). — Les ravageurs des jardins. — Paris, par M. Maxime Ducamp. — Le mouvement littéraire. — Le nouveau guichet de l'Empereur, au Louvre. — Courses de vélocipèdes avec obstacles. — Découverte de 42 tableaux de Goya. — Revue des affaires financières. — Environs de Paris : Plessis-Piquet.

Gravures : Fête nationale du 15 août : illumination de l'arc de triomphe de l'Étoile. — Monument élevé à la mémoire du maréchal Moncey, sur la place de Clichy. — Alger : Bal

donné à bord du Magenta, par l'amiral Jurien de la Gravière. — Canal de Suez : vue de Port-Saïd et de l'entrée du canal maritime; — Carte de l'isthme de Suez; — Vue prise de la jetée; — Plage de Port-Saïd. — Paris nouveau : le guichet de l'Empereur, au Louvre. — Course de vélocipèdes avec obstacles. — Environs de Paris : Plessis-Piquet. — Échecs. — Rébus.

BOURSE DE PARIS (23 août).

Le mouvement de hausse est reparti, les haussiers recommencent à espérer le cours de 75 fr. Les fonds anglais nous arrivent également avec une excellente cote. Les affaires industrielles se développent : on ira loin, très-loin, si rien ne vient à la traverse.

Jeudi dernier a eu lieu l'assemblée générale du Crédit rural de France. Succès complet, d'après le rapport très-concluuant, du reste, et adopté sans coup férir par la presque unanimité de l'assemblée. Quelques voix récalcitrantes à peine.

Procès décidément entre la Compagnie du Simplon et M. J. David, de l'Union des actionnaires. Les actes sont formels; mais le plus joli, c'est que ce bon M. David, qui crie dans son journal qu'il ne doit rien à la Compagnie, a laissé entre les mains de son adversaire une lettre qui, en dehors des traités enregistrés, reconnaît parfaitement sa créance. Et ce journal demande 200 millions. Oh !!! — J.-F. Fort.

Marché de Saumur du 21 août.

Froment (Ph.) 77 k. 20 82	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité. 74 20 —	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 13 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge. 65 12 50	Graine trèfle 50 — —
Avoine. . . . 50 10 —	— luzerne 50 — —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 70 —
Pois blancs. . 80 35 —	Luzerne — 780 60 —
— rouges. . . 80 30 —	Paille — 780 48 —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 28 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 170 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	48 à 53
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868	90 à 100
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 70.

Cette maison est occupée par MM. Hublot.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin ayant 60 mètres de façade sur la rue de la Maremaillet.

La superficie est d'au moins 20 ares.

Les terrains seraient facilement divisés par lots.

S'adresser à MM. HUBLOT ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur,

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROIS. (337)

A PLACER

60,000 fr. en totalité ou par parties.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (350)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger salon, cuisine, cave et servitudes. S'adresser rue Beaurepaire, n° 20.

A VENDRE

Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

AVIS

La chasse est formellement interdite sur la TERRE DU PRÉ, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. DE LESPAGNEUL.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce ou une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Pièces sans envers et indécoussables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 24 AOUT.			BOURSE DU 25 AOUT.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 36	»	»	60	73 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	104 60	»	»	10	105	»	»
Obligations du Trésor.	490	»	»	1 25	492 50	2 50	»
Banque de France.	2880	»	»	10	2895	15	»
Crédit Foncier (estamp.).	1790	»	»	10	1775	»	15
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	640	»	»	»	640	»	»
Crédit industriel.	660	»	»	2 50	660	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	232 50	»	»	2 50	232 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	697 50	»	»	»	697 50	»	»
Orléans (estampillé).	968 75	1 25	»	»	962 50	»	6 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1120	»	10	»	1110	»	10
Est.	600	»	1 25	»	600	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	998 75	2 50	»	»	990	»	8 75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Midi.	620	»	1 25	»	620	»	»
Ouest.	606 25	»	3 75	»	612 50	6 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1660	»	10	»	1655	»	5
Canal de Suez.	537 50	»	6 25	»	522 50	»	15
Transatlantiques.	280	»	»	»	280	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 30	»	»	32	56 25	»	05
Autrichiens.	837 50	»	5	»	836 25	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	550	»	15	»	557 50	7 50	»
Victor-Emmanuel.	54	»	»	»	54	»	»
Romains.	57	2	»	»	55	»	2
Crédit Mobilier Espagnol.	293 75	»	2 57	»	295	1 25	»
Saragosse.	»	»	»	»	68 50	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	97 50	»	»	»	92 50	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	344	»	»	»	344	»	»
Orléans.	336 75	»	»	»	334 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	332 25	»	»	»	331 75	»	»
Ouest.	331 50	»	»	»	331 50	»	»
Midi.	329 75	»	»	»	330	»	»
Est.	335	»	»	»	335	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
 (Troisième Année)

LE SEUL  LES MARDIS et les VENDREDIS DEUX FOIS par semaine

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
 Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
 Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
 Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
 Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.